

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>BULL</b>  (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 31 janvier 2008, la société Richelieu Finance Gestion Privée (6 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 20 décembre 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BULL et détenir pour le compte desdits fonds 4 739 472 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions BULL sur le marché.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir, au 30 janvier 2008, 4 132 076 actions BULL représentant autant de droits de vote, soit 4,27% du capital et des droits de vote de cette société (1).

\_\_\_\_\_

(1) Sur la base d'un capital composé de 96 786 397 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.